



**RAPPORT SUR LE BUDGET PRIMITIF
EXERCICE 2024**

Table des matières

PRESENTATION SYNTHETIQUE	3
SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4
Les atténuations de charges – Chapitre 013 : 440 000,00€.....	4
Les produits des services, du domaine, et ventes diverses– Chapitre 70 : 2 115 401,00€.....	4
Les impôts et taxes– Chapitre 73 : 6 694 590,00€.....	4
Fiscalité locale – Chapitre 731 : 20 590 346,00€.....	4
Les dotations & participations– Chapitre 74 : 8 702 636,00€.....	5
Les autres produits de gestion courante– Chapitre 75 : 58 000€.....	6
Les produits financiers – Chapitre 76 : 17 124,00€.....	6
Les produits exceptionnels – Chapitre 77 : 30 000,00€.....	6
Résultat de fonctionnement antérieur reporté – Chapitre 002 : 8 179 936,53 €	6
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6
Les charges à caractère général – Chapitre 011 : 9 182 820,00 €.....	6
Les charges de personnel – Chapitre 012 : 22 986 931,00 € €	7
Les atténuations de produits – Chapitre 014 : 10 000,00€.....	8
Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 4 122 329,00€.....	9
Les charges financières – Chapitre 66 : 500 000,00 €.....	9
Les charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 68 591,00€.....	9
Les opérations de transferts entre sections – Chapitre 042 Dépenses : 2 500 000,00 € - Recettes : 460 000,00 € ...	9
Virement à la section d'investissement – Chapitre 023 : 7 917 362,53 €	9
SECTION D'INVESTISSEMENT.....	10
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	10
Les dépenses d'équipement – Chapitres 20, 204, 21 et 23 : 14 333 503 €	10
Les autorisations de programme votée par opération : 8 844 832€.....	10
Les nouvelles opérations d'équipement : 3 769 051€.....	10
Les subventions d'investissement – Chapitre 204 : 75 500,00 €.....	11
Les restes à réaliser des opérations d'équipement – Chapitres 20, 204, 21 et 23 : 1 644 120,35€.....	11
Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 2 110 000,00 €.....	11
Les participations- Chapitre 26 : 85 100,00€	11
Les autres immobilisations financières – Chapitre 27 : 38 000,00€	12
Les opérations pour compte de tiers – Chapitre 45411 : 88 300,00 € en dépenses	12
Le solde d'exécution de la section d'investissement de 2023 reporté – chapitre 001 – 2 600 220,28 €.....	12
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	13
Virement depuis la section de fonctionnement – Chapitre 021 : 7 917 362,53 €.....	13
Cessions – Chapitre 024 : 462 000,00€.....	13
Les dotations, fonds divers et réserves – Chapitre 10 : 2 703 077,06 € :	13
Les subventions d'équipement – Chapitre 13 : 1 014 009,00 € au BP ; 2 171 263,57 € en RAR	13
Les restes à réaliser : 2 171 263,57 € :	14

Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 2 750 000,00€.....	14
Les autres immobilisations financières– Compte 27 – 109 112,00 €	14
Les opérations pour compte de tiers – Chapitre 45412 : 88 300,00 en recettes	14
Les opérations de transferts entre sections – Chapitre 040 Dépenses : 460 000,00 € - Recettes : 2 500 000,00 € .	15
Les opérations de patrimoniales – Chapitre 041 : 1 000 000,00€ en dépenses et en recettes	15
EQUILIBRE DU BUDGET 2024.....	16

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le budget primitif 2024 a été conçu dans le contexte et les perspectives qui ont été présentées lors du débat d'orientations budgétaires le 15 février dernier.

1 Le recours à l'emprunt

Il est proposé de recourir à l'emprunt en 2024 à hauteur de 2,750 millions d'euros alors que le remboursement anticipé du capital de la dette de l'exercice est de 2,103 € millions d'euros.

L'encours total augmentera donc de 647K€.

2 L'évolution des Impôts Directs

Le produit fiscal n'évoluera que par la seule revalorisation des bases de 3.9 %, soit le dernier taux de l'inflation annuelle constatée pour les valeurs locatives rendu par l'Insee en novembre. Ce mécanisme de revalorisation ne s'appliquera qu'aux bases des taxes foncières.

Les taux d'impositions resteront inchangés.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les atténuations de charges – Chapitre 013 : 440 000,00€

Ce chapitre retrace les remboursements sur rémunérations tels que les indemnités journalières versées par les assureurs. Le montant de cette inscription est ajusté en 2024 à la moyenne de consommation des crédits au cours des trois dernières années (+40K€).

Les produits des services, du domaine, et ventes diverses– Chapitre 70 : 2 115 401,00€

Ce chapitre regroupe, entre autres, les droits d'entrée dans les services publics, les produits relatifs à l'occupation ou à l'utilisation du domaine public, les concessions cimetières, les produits de la restauration. Ce chapitre regroupe également les frais refacturés dans le cadre de convention au CCAS ou à d'autres structures.

Le montant attendu pour 2024 dépasse légèrement les prévisions budgétaires pour 2023 (2101K€ en 2023, 2115K€ en 2024).

S'agissant des produits des services, les prévisions s'établissent autour de 1540K€, soit une hausse de 40K€ par rapport aux estimations 2023. Les recettes attendues de la piscine sont revues à la baisse (-10K€), à l'inverse de celles des activités périscolaires et de la restauration (+50K€).

Les refacturations de la Ville à ses partenaires évoluent à la marge en montant : le CCAS prendra le portage du Programme de Réussite éducative (170K€) en lieu et place de la Caisse des écoles, mais cela n'aura pas de conséquence financière majeure car il s'agit d'un jeu de vase communicant, la caisse des écoles n'étant à l'inverse plus refacturée.

Les impôts et taxes– Chapitre 73 : 6 694 590,00€

Ces recettes proviennent des contribuables sottevillais. Avec la mise en œuvre de la M57, sont exclues de ce chapitre les recettes fiscales liées à la fiscalité locale, qui sont isolées dans un chapitre à part. Ce chapitre désigne donc désormais principalement les recettes issues de la fiscalité dite reversée.

Les montants de fiscalité reversée sont très stables dans le temps, et il n'est donc pas attendu d'évolution ni sur l'attribution compensatoire versée par la Métropole (5540K€), ni sur la dotation de solidarité communautaires (529K€), ni sur le fonds national de garantie individuelle des ressources (164K€). S'agissant Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), la recette est attendue à hauteur des sommes perçues en 2023 (460K€).

Fiscalité locale – Chapitre 731 : 20 590 346,00€

Ce chapitre budgétaire est une innovation de la M57 : il vient isoler dans un chapitre budgétaire à part les comptes de fiscalités locales, qui regroupent désormais la fiscalité directe locale (Taxes foncières et taxes d'habitation principalement), les droits de mutation, la taxe sur la consommation finale d'électricité, les droits de place, la taxe sur la publicité extérieure.

Comme cela a été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, le produit fiscal n'évoluera que par la seule revalorisation des bases de 3.9 %, soit le dernier taux de l'inflation annuelle constatée pour les valeurs locatives rendu par l'Insee en novembre dernier. Le montant de cette recette est estimé à ce stade à 18 081 102 € auquel il faut ajouter 1 111 108 € au titre du coefficient correcteur, soit 19 192 210€. Il est à noter que cette somme intègre la taxe foncière sur le non bâti (22K€), la taxe d'habitation sur les logements secondaires (207K€) ainsi que, pour la première fois, la taxe d'habitation sur les logements vacants (164K€). Ces montants estimatifs car a

notification par les services de l'Etat de la fiscalité pour l'année à venir n'est généralement reçue que fin mars, soit à une date trop tardive pour permettre son inscription lors du vote initial du budget.

L'hypothèse retenue pour les droits de mutation est fortement revue à la baisse (-150K€), soit 750K€ au regard des réalisations qui se sont ralenties en 2023 (855K€ en 2023 contre 1009K€ en 2022). S'agissant des droits de place, l'inscription est revue à la hausse au regard des réalisations (+20K€). La TLPE est attendue stable soit 25K€.

Les dotations & participations– Chapitre 74 : 8 702 636,00€

Ce chapitre budgétaire retrace, d'une part, les versements reçus par la collectivité au titre des **dotations de l'Etat**, et, d'autre part, les **participations reçues de divers tiers**.

Les dotations & participations de l'Etat

La loi de finances pour 2024 a statué sur la répartition des dotations de l'Etat, en premier lieu desquelles celles composant la Dotation Globale de Fonctionnement. Si l'enveloppe générale a augmenté, la complexité du calcul de répartition des dotations ne permet pas d'établir avec certitude les montants à percevoir. Le budget pour 2024 prévoit une reconduction des crédits reçus en 2023, soit 5 376K€ (+176K€ par rapport au budget primitif pour 2023).

Les compensations fiscales perçues au titre des exonérations décidées par le gouvernement devraient se traduire par des recettes supplémentaires à hauteur de 48K€ par rapport au réalisé 2023. En revanche, les autres dotations accuseront une nette diminution, liée au caractère exceptionnel du solde du filet de sécurité 2022 perçu en 2023 (792K€).

Dotations et participations de l'Etat		CA2023	BP2024
Dotation Globale de Fonctionnement	Dotation Forfaitaire (compte 7411)	3 541 142 €	3 541 000 €
	Dotation de Solidarité Urbaine (compte 74123)	1 597 005 €	1 597 000 €
	Dotation Nationale de Péréquation (compte 74127)	237 975 €	238 000 €
Compensations fiscales (comptes 74834) <i>Elles viennent financer le manque à gagner des collectivités pour certains abattements ou exonérations (constructions neuves, dégrèvements de taxes bénéficiant aux personnes non imposables sur le revenu, etc...)</i>		1 261 393 €	1 309 486 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (comptes 748312)		55 148 €	55 148 €
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (comptes 74836)		125 610 €	125 610 €
Autres dotations nationales (comptes 744 à 7471, autres comptes 748) <i>(Contrats Uniques d'Insertion, élections, contrat ville, dotation générale de décentralisation, dotations réforme taxe professionnelle, dotation pour les titres sécurisés, etc)</i>		1 100 646 €	238 619 €
Total		7 918 919 €	7 104 863 €

Les participations reçues de divers tiers

Elles proviennent, d'une part, de nos partenaires institutionnels (Région, Département, Communes, Métropole) qui ont été sollicités pour apporter leur soutien financier pour les diverses manifestations organisées par la Ville, ou avec lesquels sont établies des conventions de partenariat, et, d'autre part, des participations de la CAF consécutives à des engagements conclus avec la Ville (contrat enfance jeunesse, prestations ordinaires).

S'agissant des collectivités, pour 2024, les conventions de partenariat établies avec la Région devraient engendrer des recettes similaires aux réalisations en 2023, soit 48K€. S'agissant du département, une moindre utilisation d'un gymnase se traduit par une inscription revue à la baisse (-6K€).

Les sommes attendues de la CAF en 2024 sont en hausse par rapport au budget prévisionnel pour 2023 (+140K€ ; +11%), soit 1394K€. Le taux de réalisation en 2023 a dépassé les attentes (+37%) cependant, s'il est constaté une hausse des fréquentations des accueils de loisir, le résultat 2023 reste également dû à un effet ponctuel du changement de modalités de versements effectué par la CAF.

Les autres produits de gestion courante – Chapitre 75 : 58 000€

Ils comprennent notamment la perception de revenus et redevances diverses provenant des locations de bâtiments et de terrains appartenant à la Ville et mis à disposition de différents organismes et particuliers.

Ils sont en forte baisse en 2024 du fait du départ du centre des finances publiques de l'Hôtel de Ville.

Les produits financiers – Chapitre 76 : 17 124,00€

Ce montant de recettes est constitué de la quote-part des intérêts que la Métropole reverse à la commune suite aux transferts de compétences.

Les produits exceptionnels – Chapitre 77 : 30 000,00€

Les recettes de ce chapitre sont constituées des indemnités de sinistre ou diverses opérations comptables. Le montant de l'inscription pour 2024 est égal à la prévision en dépense (hors évènement particulier), ce qui est donc neutre budgétairement.

Il est à noter que les cessions de patrimoine sont budgétairement inscrites dans un chapitre budgétaire spécifique en investissement mais seront comptablement réalisées sur celui-ci. Cette particularité vise à éviter que la vente de patrimoine serve à équilibrer la section de fonctionnement du budget.

Résultat de fonctionnement antérieur reporté – Chapitre 002 : 8 179 936,53 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général – Chapitre 011 : 9 182 820,00 €

Ce chapitre globalisé regroupe les comptes 60, 61, 62 (sauf 621) ; 635, 637 et 713. Y sont comptabilisées toutes les dépenses indispensables à l'entretien des bâtiments et au fonctionnement des différents services, à savoir les achats (fluides et fournitures), l'intervention de prestataires de services extérieurs et le paiement des impôts et taxes.

S'agissant des dépenses de fluides (eau, électricité, gaz/chauffage, combustibles, carburant), elles sont estimées à 2 332K€ soit la continuité des réalisations pour 2023. Cette proposition table sur une stabilisation des prix de

l'énergie. Pour mémoire, l'ensemble des fluides représentaient autour de 1400K€ par an avant la forte poussée inflationniste de 2022 (3150K€).

	CA 2023	Propositions 2024
60611 Eau	210 280 €	212 000 €
60612 Electricité	853 831 €	850 000 €
60613 Chauffage	1 068 029 €	1 100 000 €
60621 Combustible	45 373 €	50 000 €
60622 Carburant	117 550 €	120 000 €
	2 295 063 €	2 332 000 €

Le début de la location de l'école provisoire se traduira par une augmentation des charges de location de (+223K€). C'est une dépense aura un impact sur la section de fonctionnement au cours des cinq exercices à venir.

A l'image de bon nombre de collectivités, la Ville a été en difficulté pour assurer ses biens contre les dommages. La multiplication des phénomènes climatiques extrêmes tout comme les dégradations subies des biens des collectivités fragilisent au niveau national le modèle économique de ces contrats d'assurance. La ville a ainsi été confrontée à plusieurs refus de compagnies d'assurance avant de réussir à assurer ses biens. Le tarif appliqué est en forte hausse (+235K€).

Le déplacement du festival Vivacité aura un impact budgétaire estimé à +60K€ en raison principalement des surcoûts d'hébergement, de restauration et de sécurité.

Il est à noter que la politique environnementale de la ville connaîtra un nouvel essor en 2024 avec l'animation et la programme d'un plan Marche dont les premières étapes se dérouleront en 2024, un appui aux jardins partagés visant à créer un réseau communal des jardiniers, et d'une façon plus globale, la mise en œuvre d'animations de sensibilisations à destination du grand public (+40K€).

Ainsi, les postes de dépenses en 2024 seront :

- les fluides : 2332K€
- les denrées alimentaires : 1036K€ ;
- des dépenses de fournitures (administratives, scolaires, culturelles, techniques, en petit équipement) à hauteur de 1 273K€ (dont 285K€ au titre des fournitures servant aux travaux d'investissement effectués en régie);
- les contrats de prestation, les locations et charges pour 1268K€
- des dépenses d'entretien, de maintenance et d'assurance à hauteur de 1614K€
- les dépenses d'affranchissement et de télécommunication pour 176K€ ;
- les autres frais, parmi lesquels les tiers engagés dans le cadre des animations de la Ville, pour 1482K€.

Les charges de personnel – Chapitre 012 : 22 986 931,00 € €

Ce chapitre regroupe les comptes 621, 64, 631 et 633 comprenant les rémunérations proprement dites et les charges sociales et fiscales liées à la rémunération.

Pour 2024, les frais de dépenses de personnel sont évaluées à 22 986 931 € pour tenir compte de :

- Effet année pleine de revalorisation du point d'indice ;
- Effet année pleine de la revalorisation des bas salaires (jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires)
- 5 points d'indice supplémentaires pour tous à compter du 1er janvier 2024
- Coût de l'augmentation du Smic 2024 (+ 1,13%)
- Effet année pleine de l'augmentation de la prise en charge des abonnements transport (passage de 50% à 75% depuis le 1er septembre 2023)

- Augmentation de la part patronale de la cotisation CNRACL : le taux de la cotisation est réévalué d'un point au 1er janvier 2024 ; la part patronale est désormais de 31,65% (contre 30,65% précédemment).
- Coût des élections européennes en juin 2024 : 1 tour (rémunération des secrétaires de bureau) ;
- Coût des avancements d'échelon 2024 : 16 avancements pour les agents de catégorie A, 20 de catégorie B et 104 de catégorie C soit 106 000 €
- Coût des avancements de grade (17 avancements en catégorie C) et promotions internes (1 vers la catégorie A, 1 vers la catégorie B et 3 en C) soit 34 000€ ;
- Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) : si le gouvernement annonce la reconduction de la mesure pour 2024, les nouvelles revalorisations du point et des indices majorés en 2023 devraient réduire le coût de la GIPA.
- La cotisation CNAS (organisme de prestations sociales) : 113 000 €
- Assurance statutaire du personnel (Willis Tower Watson) : 420 000 € de cotisation annuelle (386 566 € en 2023).

Il n'a pas été prévu de nouvelle augmentation du point d'indice dans la construction du budget compte tenu de l'absence d'annonce gouvernementale au-delà des mesures déjà mises en œuvre en fin d'année 2023 et début 2024.

En 2024, et afin de maintenir la qualité du service public pour une population en besoin grandissant d'accompagnement dans un contexte économique et sociétal dégradé, la Ville travaillera avec les services pour compenser l'absentéisme, garantir les conditions du travail des agents et leur donner les moyens de faire face aux exigences accrues en terme de technicité et d'adaptabilité :

- créations de postes pour venir renforcer les services à forte tension ou fragilisés ;
- nouvelles règles pour fixer des rémunérations plus attractives pour les contractuels (dès le recrutement) ;
- process de revalorisation des rémunérations des contractuels dans l'attente de leur intégration comme fonctionnaires (raréfaction des concours, mise en œuvre d'un système s'apparentant à un numérisé clausus par les centres de gestion) ;
- accompagnement maintenu pour les préparations aux concours et examens professionnels ;
- nouvelle méthodologie d'élaboration du plan de formation pour accroître notre taux de réalisation auprès du CNPPT et dégager un budget plus conséquent encore pour les formations auprès d'autres organismes (participation à un groupement de commandes en marché public avec 17 autres communes pour les formations en hygiène et sécurité) ;
- application des lignes directrices de gestion pour les avancements de grade et la promotion interne ;
- maintien de la qualité du travail en termes de santé et sécurité au travail en lien avec le Comité médical pour traiter les dossiers de maladie professionnel et d'accidents de travail ;
- accompagnement des agents dans leurs problématiques de santé et sécurité au travail, d'inaptitude temporaire ou définitive grâce à une équipe pluri disciplinaire (médecin du travail, infirmières du travail et municipale, consultations psychologiques et numéro vert d'appel pour les risques psycho-sociaux, agent en charge de fonction d'inspection, assistants de prévention, conseiller en santé et sécurité au travail, assistante sociale dédiée pour les agents...) et des agents de la direction des ressources humaines formés à la thématique de l'accompagnement de la mobilité.

Les atténuations de produits – Chapitre 014 : 10 000,00€

Ce chapitre retrace les prélèvements sur recettes.

Il s'agit par exemple des sommes dues au titre du fonds de péréquation intercommunal et qui sont automatiquement prélevées sur le montant reversé par la métropole (cf. plus haut). Ce chapitre n'a pas connu d'exécution en 2023.

Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 4 122 329,00€

Ce poste regroupe les dépenses relatives aux subventions versées et aux indemnités des élus.

Les subventions de fonctionnement aux associations (compte 6574) sont estimées à 1941 K€. La subvention au C.C.A.S. a été estimée à 1670 K€.

Les charges financières – Chapitre 66 : 500 000,00 €

Ce chapitre retrace les intérêts des emprunts. Il est en hausse en 2024 avec l'évolution à la hausse des taux d'intérêt. La Ville reste cependant peu exposée en raison de la part importante des emprunts souscrits à taux fixe.

Les charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 68 591,00€

Le chapitre 67 est constitué de dépenses n'ayant pas de caractère répétitif. A titre d'exemple, il comprend d'éventuels intérêts moratoires sur marchés, des opérations d'annulation de titres sur exercices antérieurs, des subventions exceptionnelles.

Une somme de 30 000€ vise à faire face aux éventuelles opérations de gestion pouvant se déclarer dans l'année (ex : annulation de titre de recette sur exercice antérieur). Cette somme est équilibrée en recettes au chapitre 77 (cf. plus haut).

D'ores et déjà, une somme de 38 591€ est inscrite : elle correspond à un trop perçu de taxe sur la consommation finale d'électricité en 2023 qu'il conviendra de rembourser en 2024.

Les opérations de transferts entre sections – Chapitre 042 Dépenses : 2 500 000,00 € - Recettes : 460 000,00 €

Elles regroupent les dotations aux amortissements ainsi que la neutralisation des différentes cessions et du coût des fournitures relatif aux travaux en régie. Il s'agit d'opérations comptables qui trouvent leur contrepartie en investissement.

Virement à la section d'investissement – Chapitre 023 : 7 917 362,53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement – Chapitres 20, 204, 21 et 23 : 14 333 503 €

Les autorisations de programme votée par opération : 8 844 832€

L'autorisation 2019-01 Travaux d'amélioration de la sécurité incendie de l'Hôtel de ville

L'année 2024 permettra de clôturer l'opération de mise en sécurité incendie, principalement avec la mise aux normes de la salle du conseil municipal et des espaces attenants. Au titre de l'autorisation de programme, l'inscription pour 2024 est estimée à 997 221€.

2019-02 Requalification de l'espace Marcel Lods

Les travaux au sein des écoles Franklin et Raspail devraient débuter dès l'été 2024. L'estimation des travaux par l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élève à ce jour à 9M€HT, ce qui traduit l'ambition de l'équipe municipale pour répondre aux enjeux de transition énergétique, d'adaptation aux nouveaux usages pédagogiques mais également à ceux de l'accessibilité et de la préservation du patrimoine. Les marchés publics de travaux seront lancés début 2024.

S'agissant du parc, le souhait de l'équipe municipale est que les abords des écoles soient livrés en même temps que les écoles : les premiers travaux du parc seront donc effectués courant 2025. D'ici là, l'année 2024 sera marquée par un temps de concertation avec la population ainsi que par le recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui aura la charge de mener ce projet.

Au titre de 2024, le montant des dépenses inscrit au budget est de 5 854 201€. Ce besoin pourra évoluer en cours d'année en fonction des résultats des consultations lancées.

2019-03 Réaménagement du stade Jean Adret

Afin de clôturer l'opération, un dernier aménagement reste à opérer : la construction d'un abri pour les terrains de pétanque et de boule. Ces travaux n'ayant pu être mis en œuvre en 2023, ils sont prévus en 2024. A l'issue de la consultation, la somme nécessaire à la réalisation de l'opération est de 298 840€ pour 2024.

2019-04 Réhabilitation énergétique de la salle des sports Aimée Lallement

Les travaux se poursuivent et s'achèveront au premier semestre. L'opération se clôturera avec l'achat de gradins et de nouveaux équipements sportifs. 1 694 570K€ seront inscrits au BP2024 au titre de cette opération.

Les nouvelles opérations d'équipement : 3 769 051€

Ces opérations constituent les dépenses d'équipement brut (Etudes, acquisitions et travaux). Les nouvelles dépenses inscrites en 2024 s'élèvent à 3 769 051€ auxquelles il convient d'ajouter 371 000€ de travaux qui seront effectués en régie par les services de la Ville, soit un total de 4 140 051 €.

Parmi les nouvelles opérations pour 2024 :

- 204K€ à destination des bâtiments culturels, avec notamment un projet de refonte de l'accueil de la Bibliothèque municipale ;
- 428K€ à destination du secteur scolaire, avec la création d'un préau à l'école Rostand maternelle par exemple ;
- 408K€ au titre des équipements de la jeunesse et la petite enfance, avec les travaux de la cour du jardin des petits ;
- 335K€ pour les installations sportives, avec la création d'un terrain de beach-volley, la réhabilitation de la salle de musculation et du dojo ;

- 488K€ à destination des espaces verts et du cimetière,
- 473K€ au titre des dépenses informatiques, dont la mise en oeuvre de la première phase du plan informatique dans les écoles
- 175K€ d'achat de matériel à destination de la cuisine centrale et des offices
- 575K€ afin de renouveler le parc des véhicules
- 55K€ au titre des dépenses de sécurité et de sûreté.

Les subventions d'investissement – Chapitre 204 : 75 500,00 €

Ce chapitre retrace les versements de subventions d'investissement versées, mais également les participations financières à des conventions foncières avec des bailleurs sociaux.

Pour 2024, il est anticipé le versement de subventions d'investissement à plusieurs associations pour l'achat d'équipement, à hauteur de 17K€. Par ailleurs, un enveloppe de 58K€ est provisionnée dans l'éventualité d'une participation complémentaire au financement du programme Blum Quesney.

Les restes à réaliser des opérations d'équipement – Chapitres 20, 204, 21 et 23 : 1 644 120,35€

Ces opérations ont été engagées juridiquement mais sont encore en cours d'exécution et ne sont pas soldées. Il s'agit principalement de travaux (ex les factures non parvenues au 31/12) mais il peut également s'agir de matériel dont la livraison et la facture afférente est toujours attendue (ex : l'achat de véhicules), ou encore de subventions d'investissement restant à verser. Les crédits mobilisés au titre des autorisations de programme ne figurent pas ici.

Au total en 2024, le montant total des opérations d'équipement inscrites sera de 14 333 503, auxquels il convient d'ajouter les 371000€ de travaux en régie, soit 14 704 503€.

Parmi ces dépenses, 60 %, soit 8805K€ participent de la politique Sotteville Engagée (ex Citergie), selon la répartition suivante :

Total	Patrimoine et énergie	Biodiversité et santé environnement	Mobilité	Implication citoyenne et partenariale
8 805 465 €	7 635 793 €	1 060 971 €	104 000 €	4 700 €

Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 2 110 000,00 €

Ce chapitre retrace le montant du remboursement en capital de la dette. Le montant inscrit au budget prend en compte une estimation du remboursement en capital du nouvel emprunt qui sera contracté en cours d'exercice.

Les participations- Chapitre 26 : 85 100,00€

Il s'agit notamment des prises de capital dans des sociétés.

Pour 2024, le deuxième versement au capital de l'Agence France Locale est attendu pour 70 100€ ; un ultime versement devra être inscrit au budget 2025. Une enveloppe de 15K€ est prévue en vue d'une éventuelle prise de participation à la SPL gérant le parc des Expositions.

Les autres immobilisations financières – Chapitre 27 : 38 000,00€

Il s'agit des cautionnements déposés dans le cadre des dossiers d'acquisitions de propriété en l'état d'abandon manifeste. Un dossier en cours pourrait nécessiter un cautionnement à hauteur de 38 000€.

Les opérations pour compte de tiers – Chapitre 45411 : 88 300,00 € en dépenses

Il s'agit des travaux opérés en lieu et place des propriétaires défaillants. Les travaux pris en charges font ensuite l'objet de titre de recouvrement à l'encontre du propriétaire devenu débiteur.

Le solde d'exécution de la section d'investissement de 2023 reporté – chapitre 001 – 2 600 220,28 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Virement depuis la section de fonctionnement – Chapitre 021 : 7 917 362,53 €

Cessions – Chapitre 024 : 462 000,00€

Les projets de cession de patrimoine sont inscrits budgétairement en recette d'investissement au présent chapitre. C'est un chapitre budgétaire qui ne connaît pas d'exécution : lorsqu'elles se réalisent, les cessions sont inscrites au compte 775 (au chapitre 77).

Pour 2024, trois cessions sont attendues :

- Le 99 rue Pierre Corneille, 14 et 16 rue Gaston Contremoulins, pour 292 000,00 € ;
- Le fonds de commerce 7 place des Martyrs de la Résistance, pour 40 000,00 € ;
- Le 24-30 rue Victor Hugo pour 130 000,00 €.

Les dotations, fonds divers et réserves – Chapitre 10 : 2 703 077,06 € :

Les recettes sont composées de l'excédent de fonctionnement capitalisé, le cas échéant, et du FCTVA, estimé 630 000,00€.

Dans le cadre de l'affectation du résultat 2023, la part du résultat de fonctionnement 2023 affectée à l'investissement pour financer le besoin de financement de la section d'investissement en 2023, c'est-à-dire les « excédents capitalisés », s'élève à 2 073 077,06 €.

Les subventions d'équipement – Chapitre 13 : 1 014 009,00 € au BP ; 2 171 263,57 € en RAR

Ce chapitre représente les subventions dont l'accord de principe est obtenu dans l'année et dont le versement effectif des fonds est attendu avant le 31 décembre 2024.

Les accords de principe enregistrés avant le 1^{er} janvier 2024 sont généralement déjà enregistrés au titre des restes à réaliser : ils diminueront au fur à mesure des versements reçus/des réalisations. Ils participent déjà à l'équilibre budgétaire.

La somme inscrite au budget déroge au principe général rappelé ci-dessus et correspond au 30% du montant du fonds vert obtenu en 2023 pour les travaux des écoles Franklin et Raspail dans le cadre de la requalification de l'espace Lods. Le montant de cette subvention est telle qu'il a été jugé qu'elle fausserait favorablement le résultat de la section d'investissement pour 2023 : s'agissant du financement d'une autorisation de programme, dont les crédits de paiement sont inscrits budgétairement au fur et à mesure des besoins, cela peut faire sens que la réciproque soit appliquée également s'agissant des subventions d'investissement à percevoir.

Il n'est à ce stade pas connu d'autre subvention nouvelle dont le versement serait effectué dans ces délais. La Ville a d'ores et déjà déposé plusieurs dossiers qui sont encore en cours d'instruction ; à défaut d'accord dûment notifié, ils ne font pas l'objet d'une inscription dans le cadre de ce budget.

Les restes à réaliser : 2 171 263,57 € :

Pour rappel, les restes à réaliser de subvention s'élèvent à 2 171 263,57 € et se décomposent ainsi :

Opération	Organisme	Montant
Rénovation de la salle des sports Aimée Lallement (ex gymnase Buisson)	ADEME	8 560,00 €
	AGENCE NATIONALE DU SPORT	500 000,00 €
	CONSEIL GENERAL DEPARTEMENT 76	210 000,00 €
	CONSEIL REGIONAL HTE NORMANDIE	239 920,00 €
Sécurité incendie de l'Hôtel de Ville	CONSEIL GENERAL DEPARTEMENT 76	120 000,00 €
	PREFECTURE DE REGION NORMANDIE	496 253,81 €
Construction de l'école provisoire	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	144 210,00 €
Divers travaux dans les écoles en 2022	CONSEIL GENERAL DEPARTEMENT 76	32 641,00 €
Divers travaux dans les écoles en 2023	CONSEIL GENERAL DEPARTEMENT 76	36 739,00 €
Végétalisation des cours Rostand	PREFECTURE DE REGION NORMANDIE	177 322,76 €
Clôture école Renan Michelet	CONSEIL GENERAL DEPARTEMENT 76	43 610,00 €
Skatepark	CONSEIL GENERAL DEPARTEMENT 76	30 000,00 €
Aménagement de la cour du jardin des petits	AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	5 143,00 €
Cours des chatons barbouilleurs	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	33 815,00 €
Travaux aux Jeunes Pousses	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	79 416,00 €
Vidéo-protection place Calmette-Verdun	CONSEIL GENERAL DEPARTEMENT 76	13 633,00 €
	TOTAL	2 171 263,57 €

Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 2 750 000,00€

Un emprunt sera mobilisé en 2024. La recette d'emprunt étant supérieure au capital remboursé dans l'année (2103K€), la collectivité s'endettera à hauteur de la différence (soit 647K€)

Les autres immobilisations financières– Compte 27 – 109 112,00 €

Il s'agit pour partie de la quote-part de remboursement de capital de dette que la Métropole reverse à la commune suite aux transferts de compétences, mais également des recettes liées aux opérations de consignations.

Les opérations pour compte de tiers – Chapitre 45412 : 88 300,00 en recettes

Il s'agit des travaux opérés en lieu et place des propriétaires défaillants contre lesquels la Ville se retourne à l'issue de l'opération.

**Les opérations de transferts entre sections – Chapitre 040 Dépenses : 460 000,00 € -
Recettes : 2 500 000,00 €**

Comme indiqué précédemment, ces opérations comptables sont la contrepartie du chapitre 042 de de la section de fonctionnement. Elles regroupent les dotations aux amortissements ainsi que la neutralisation des différentes cessions et du coût des fournitures relatif aux travaux en régie.

Les opérations de patrimoniales – Chapitre 041 : 1 000 000,00€ en dépenses et en recettes

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations semi-budgétaires internes à la section d'investissement. Il retrace des opérations comptables liées au patrimoine, telles que le changement d'imputation des immobilisations, les subventions versées (ou reçues) à l'euro symbolique, etc. Les opérations concernées sont nécessairement équilibrées en recettes et en dépense et n'entraîne pas de mouvement de flux financier.

EQUILIBRE DU BUDGET 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement 2023 reporté	8 179 936,53 €
Recettes 2024	39 108 097,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024	47 288 033,53 €
Dépenses 2024	39 370 671,00 €
<i>Solde et virement à la section d'investissement (023)</i>	<i>7 917 362,53 €</i>
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024	47 288 033,53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Restes à réaliser Recettes 2023	2 171 263,57 €
Excédents capitalisés visant à financer le besoin de financement 2023 (compte 1068)	2 073 077,06 €
Recettes 2024 (dont virement depuis la section de fonctionnement)	16 470 783,53 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024	20 715 124,16 €
Restes à réaliser Dépenses 2023	1 644 120,35 €
Solde d'exécution d'investissement 2023	2 600 220,28 €
Dépenses 2024	16 470 783,53 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024	20 715 124,16 €

TOTAL TOUTES SECTIONS CONFONDUES	68 003 157,69 €
-----------------------------------------	------------------------